

## Conseil Municipal du 8 juin 2021

### Le huit juin

#### Deux mille vingt-et-un

Le conseil municipal de la commune d'Archingey,  
Dûment convoqué à la mairie, s'est réuni en session ordinaire,  
Sous la présidence de **Mr LAMARE Rémi**  
Date de convocation du conseil municipal : 01.06.2021

<b>PRESENTS :</b> REMI LAMARE ( <b>MAIRE</b> ) – CHRISTIAN BROUILLET ( <b>ADJOINT</b> ) – PATRICIA RUMBERGER ( <b>ADJOINTE</b> ) – FABRICE DENIS ( <b>ADJOINT</b> ) – RITA RENOU ( <b>ADJOINTE</b> ) – JEAN-MICHEL GUIBERTEAU – MALVAUD WILLIAM – CLERTE LOÏC – DELCROIX FANNY – FEUILLET ESTHER – BODET AURELIE – ZUBOWICZ BAPTISTE – BESSON CLAIRE
--

<b>ABSENT EXCUSE :</b> TRANQUARD CÉDRIC – ANGÈLE BEAU
---

<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</b> CLAIRE BESSON
---

Ouverture de la séance à 20h30

#### 1. **ATELIER MUNICIPAL : Avenant 2 au lot ELECTRICITÉ – Avenant 1 au lot PLOMBERIE – MISSION SPS**

---

M le Maire fait part de la nécessité de prendre deux avenants et d'approuver le devis présenté par la société BETVRD pour la mission SPS

##### 1. AVENANT 1 - LOT PLOMBERIE

M le Maire indique que l'évier prévu dans le marché ne correspondait pas aux réels besoins de l'agent.  
L'évier initialement prévu est à 310.17 € HT  
L'évier remplacé est à 515.79 € HT  
Vu la plus-value et la moins-value  
Il reste à la charge la commune, la somme de 205.62 € HT

##### 2. AVENANT 2 - LOT ELECTRICITE

M le Maire fait part d'une modification opérée lors de l'installation de l'électricité (tri et monophasé). Il reste à la charge de la commune la somme de 1200 € HT

##### 3. ACCEPTATION DU DEVIS - MISSION SPS

M le Maire rappelle que l'entreprise BETVRD a assisté la commune en tant que AMO « Assistant au maître d'œuvre ». Notre AMO a les formations et compétences pour exercer la mission obligatoire de SPS

Il explique que le sujet a été abordé mais que la délibération n'a pas été prise. M le Maire présente le devis de 1 440.00 € HT

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal APPROUVE :**

1. *L'avenant 1 au lot PLOMBERIE pour un montant de 205.62 € HT*
2. *L'avenant 2 Lot ÉLECTRICITÉ pour un montant de 1 200.00€ HT*
3. *L'offre présentée « Mission SPS » par l'entreprise BETVRD de 1 440.00 € HT*

**AUTORISE le Maire à signer les documents se rapportant ce dossier**

**Les crédits sont prévus au BP 2021 OP 147**

## 2. *Décision modificative n° 1*

---

Monsieur le Maire rapporte que certains crédits étant insuffisants, il est nécessaire de prévoir une décision modificative. Monsieur le Maire présente la Décision modificative n° 1

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la DM1 présentée,  
Autorise le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier**

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
202 (20) - 142 : Frais liés doc. urbanisme &	75,00		
2183 (21) - 116 : Matériel de bureau et mat	885,69		
2188 (21) - 100 : Autres immobilisations co	-1 400,00		
2188 (21) - 142 : Autres immobilisations co	300,00		
2188 (21) - 147 : Autres immobilisations co	139,31		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

## 3. *Les tarifs de recouvrement des frais de capture et de prise en charge des animaux errants sur le domaine public*

---

**Vu** l'article L 211-27 du Code Rural

**Vu** la nouvelle délibération en date du 25/02/2021, concernant la convention entre la commune d'Archingey et la commune de Tonnay-Boutonne pour la prise en charge des animaux errants sur le territoire de la commune.

**Vu** les montants facturés par le référent SPA pour la prise en charge des animaux errants attrapés sur le territoire sont refacturé par la commune

Monsieur le Maire propose de fixer, comme ci-dessous, les tarifs de recouvrement des frais de capture et de prise en charge des animaux errants dont les propriétaires (habitant ou non sur la commune ) sont identifiés :

- Frais de capture et de prise en charge de l'animal par les agents communaux.
  - Soit 15 euros par jour, dès la 1<sup>ère</sup> heure.
  - Toute journée commencée est due
- Frais de capture et de prise en charge de l'animal par le référent SPA
  - Soit 15 euros par jour, dès la 1<sup>ère</sup> heure. (en prenant en compte l'état transmis par le référent pour le nombre de journée à facturer
  - Toute journée commencée est due

### **APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **Approuve les tarifs présentés**
- **Un titre exécutoire sera établi à l'encontre des propriétaires identifiés**

#### 4. **RD 114 : convention « projet »**

---

Dans le cadre de la politique départementale d'aménagement des traversées d'agglomération, la commune a sollicité le département pour les études d'aménagement de la route départementale n° 114.

Afin de permettre la présentation de cette opération lors de la prochaine réunion de la Commission permanente du Conseil départemental, il est nécessaire de délibérer sur la suite à donner à cette convention pour la réalisation des études.

#### **M le Maire donne lecture de la convention présentée ce jour :**

Il s'agit d'une convention ayant pour objet de régir les dispositions relatives à la participation financières de la commune d'Archingeay aux études d'aménagements de la traverse, Route départementale n° 114 entre le PR 56+084 à PR 53+571, afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Le coût d'objectif prévisionnel des travaux est de 389 600 € Hors Taxes

Le montant des études est estimé à 28 122.88 € Hors Taxes.

#### Description des études : elles concernent les prestations suivantes :

AVANT PROJET	6 701.12 € HT
PROJET	11 921.76 € HT
LEVE TOPOGRAPHIQUE	2 500.00 € HT
ETUDE GÉOTECHNIQUE	7 000.00 € HT
-----	<b>28 122.88 € HT</b>

#### **La DID sera en charge de la réalisation**

*M Zubowicz demande si le montant des travaux est supérieur, sera-t-il possible de stopper le projet ? M le Maire répond que c'est le conseil municipal qui au final décidera de faire ou non ce projet, mais qu'il faut passer par ces études pour connaître le coût du projet ; il précise également que les services du département chiffrent généralement parfaitement le coût de ces opérations.*

*M le Maire précise que l'article 7 prévoit que si le montant devient trop élevé en raison d'une modification importante, la convention devient caduque.*

*Mme BESSON demande qui fera l'avance des travaux. M le Maire répond que le département fait et règle les travaux, puis demande le remboursement de la part dûe par la collectivité sans la TVA (subvention d'équipement)*

*M le Maire dit qu'il est important d'être attentif au projet, enfouissement des réseaux, changements de candélabres. Mme BODET dit qu'il faut se lancer dans le projet, c'est important pour la commune et la sécurité.*

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE LE PROJET CONVENTION ETUDES POUR LA RD114**
- **AUTORISE LE MAIRE À SIGNER LA CONVENTION ET TOUT DOCUMENT SE RAPPORTANT À CE DOSSIER**
- **LES CRÉDITS SERONT INSCRITS AU BP**

## 5. SDV 17 : nouvelle adhésion, modification des statuts

### **Monsieur le Maire expose :**

Par délibération du 31 Mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie, a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Par ailleurs, de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie

### **Les structures et collectivités souhaitant devenir membres du Syndicat :**

- Le Conseil départemental,
- La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan,
- La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique,
- La Communauté d'Agglomération de Saintes,
- La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge,
- La Communauté de Communes du Bassin de Marennes,
- La Communauté de Communes des Vals de Saintonge,
- La Ville de ROCHEFORT,
- Le SIVU Brizambourg - Bercloux - Ecoyeux,
- Le SIVOM Barzan – Chenac Saint Seurin d'Uzet,
- Le SIVOM Migron - Le Seure - Villars les Bois,
- Le SIVOM Saint Césaire – Saint Bris des Bois,
- Le Syndicat intercommunal des Cantons de Montguyon et Montlieu.

*M le Maire explique que si des grosses collectivités ou EPCI souhaitent intégrer le SDV, c'est qu'elles y trouvent certainement un intérêt majeur car ces collectivités ont déjà, pour la majorité d'entre elles, leurs propres services de voirie.*

*M BROUILLET explique que par contre, le SDV devra certainement créer des emplois supplémentaires en raison du nombre d'adhérents en augmentation et les délais déjà longs.*

*M Clerté demande si cela a une incidence pour la commune, l'adhésion à ces nouvelles structures.*

*Réponse donnée par M le Maire : Non, car la commune a aucune obligation de travailler avec le SDV. M BROUILLET rapporte que les petits travaux sont généralement commandés auprès des entreprises locales pour un gain de temps.*

### **Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, Décide :**

- ⇒ **D'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,**
- ⇒ **D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint ;**

## 6. Questions diverses

### **Repas des aînés :**

Date fixée au 28 novembre 2021

M le Maire informe que le musicien qui était chargé de l'animation n'exerce plus, il est donc nécessaire de chercher un autre groupe. Il demande à chaque conseiller de chercher des idées rapidement.

Le traiteur a été confirmé

Mme DELACROIX demande si la date doit être confirmée dans le bulletin. Réponse donnée : oui

M CLERTE s'interroge sur ce que font les autres communes en termes d'animation.

**Proposition d'animation :**

M ZUBOWICZ demande s'il sera possible prochainement de faire la « fête des voisins » même en septembre. M DENIS constate et s'inquiète d'une dégradation générale des relations de voisinage. Le concept reste le même, chacun apporte son repas et ses couverts, la municipalité offre l'apéritif.

**PLU**

M le Maire fait un point sur le dossier PLU de la commune. M le Maire indique que son approbation aura certainement lieu le 29 juin 2021. M le Maire indique que le PLU de la commune n'a pas eu d'avis défavorable en général, tant par les personnes publiques assistées (PPA), que par les services de l'état ou même du commissaire enquêteur.

M le Maire cite, en comparaison, les difficultés rencontrées par d'autres communes.

**Cloches – sonorisation**

M le Maire fait part au conseil des travaux de sonorisation de la cloche, à compter de ce jour, les sonneries seront adaptées aux cérémonies (glas, tocsins, volet, angélus

**Incendie préau :**

M le Maire indique que les responsables sont, semble-t-il, identifiés. M le Maire indique avoir pris contact avec l'AMF pour connaître la procédure pour se porter « partie civile »

M BROUILLET indique que le devis a été signé pour la restauration mais vu le contexte actuel de problèmes d'approvisionnement, les travaux auront lieu qu'en octobre 2021.

M le Maire fait part aussi des messages affligeants de certains administrés qui se permettent de juger, via les réseaux sociaux, les actions de la municipalité sans avoir connaissance des dossiers ou actions menés.

**Voirie**

M Brouillet fait un point sur la voirie.

Il explique la suite donnée au problème d'écoulement du Pépin sous la RD 114. La Direction des Infrastructures Départementales a enfin reconnu qu'il était nécessaire de refaire l'ouvrage d'art de la RD 114. Ces travaux sont entièrement à la charge du Département.

Mrs BROUILLET et LAMARE informent que des travaux de renouvellement du réseau des eaux potables de la rue de l'église au lieu-dit L'Aiguille vont commencer à la mi-juin.

**Elections départementales et régionales**

M le Maire rappelle les dates prochaines des élections. Il explique qu'il est nécessaire de planifier les créneaux de tenue de bureau de vote car ce double scrutin nécessite beaucoup de mobilisation. Un planning est défini.

**Bulletin**

Suite à des réclamations, M le Maire demande à ce que soit refait le point sur les lieux de distribution. Un nouveau schéma de distribution a été mis en place.

**AMD06 :** lecture d'un courrier de remerciement émanant de l'Association des Maires du Département 06 suite au don effectué par la commune pour les terribles inondations consécutif à la tempête Alex.

**Communication :** M DENIS fait un point sur la fréquentation du site internet et de l'application INTRAMUROS : fréquentation en hausse.

**Séance levée à 22h20**